



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER-DE-BROMPTON**

AVIS PUBLIC DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

Est donné aux personnes et organismes intéressés par un règlement modifiant le règlement sur le plan d'urbanisme.

*Que lors de la séance tenue le 10 août 2026, le conseil de la Municipalité a adopté, par résolution, le projet de « **règlement numéro 2026-345 visant à modifier le règlement sur le plan d'urbanisme afin d'autoriser à la grille des spécifications, les usages « résidentiel de moyenne densité » et « résidentiel de haute densité » dans l'affectation résidentielle et par le transfert d'une partie de l'affectation industrielle en affectation résidentielle** »*

*Qu'une assemblée publique de consultation aura lieu le **08 septembre 2026 à 19h00, au centre communautaire France-Gagnon-Laprade** sur le PROJET de règlement. Au cours de cette assemblée publique, le maire (ou un autre membre du conseil désigné par celui-ci) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.*

Que le PROJET de règlement ne contient pas des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Que le projet de règlement vise permettre les usages de moyenne et forte densité résidentielle dans l'affectation du territoire « résidentielle ».

Que le fait de permettre ces usages dans l'affectation résidentielle au plan d'urbanisme ne vient pas autoriser ce genre d'usage dans toutes les zones du plan de zonage de la municipalité pour autant, mais sert à légitimiser la présence actuelle de ce genre d'usages sur le territoire municipal;

Que le projet de règlement a également pour but de transférer une partie de l'affectation industrielle en affectation résidentielle afin de permettre la réalisation d'un projet immobilier;

Que cette partie de l'affectation industrielle transférée en affectation résidentielle se trouve sur le 2^e Rang au sud-est de la Route 249;

Que le projet de règlement peut être consulté par tout intéressé aux heures régulières de bureau, à l'édifice municipal situé au 94, rue Principale à Saint-François-Xavier-de-Brompton.

Que le projet de règlement peut être consulté à l'adresse suivante : <https://sfxb.qc.ca/>

Donné à Saint-François-Xavier-de-Brompton, ce 19 août 2026.

Jacynthe Bourget

Directrice générale greffière-trésorière

Communauté/Avis publics/Avis public règl 2026-345 Assemblée consultation